

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025

Est par la présente donné par la greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025 est établi de la façon suivante :

Les séances ordinaires du Conseil municipal se tiendront le mardi et débuterons à 19h30, à la salle du Conseil municipal, situé au 134, rue Principale à Saint-Anselme.

Janvier	14 janvier
Février	4 février
Mars	4 mars
Avril	1 ^{er} avril
Mai	6 mai
Juin	3 juin
Juillet	1 ^{er} juillet
Août	5 août
Septembre	2 septembre
Octobre	7 octobre
Novembre	11 novembre
Décembre	2 décembre

Donné à Saint-Anselme ce 6^e jour du mois de novembre 2024.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 6^e jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de novembre 2024.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière